
Bonjour,

Nous tenons à vous aviser qu'un glissement de terrain est survenu, aux abords de la route 1 Matawin, km 3.3. Un avis de fermeture temporaire était déjà en vigueur. Durant notre visite d'inspection des lieux, un fardier a fait fi de l'avis de fermeture; le non-respect de l'avis de fermeture est passible de poursuite et d'amende.

Par mesure de sécurité, nous vous rappelons que cet avis de fermeture est toujours en vigueur. Le passage de véhicules est de nature à aggraver la situation; il en va de la sécurité.

Dans le contexte actuel du dégel et des pluies, nous vous informons qu'il est probable que la fermeture temporaire se prolonge au-delà du 18 mai 2017. Une analyse doit être réalisée d'ici là.

Je vous remercie de votre collaboration,

Guy Deschênes, CPA, CMA

Chef de l'Unité de gestion du Bas-Saint-Maurice
Direction de la gestion des forêts Mauricie-Centre-du-Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs